

Conseil municipal du 6 février 2020

Sont présents : Mmes Marie-Hélène JEANJEAN, Claudine BARDIAUX, Aurélie TIRMARCHE, Juliette FAGHEL, Cécile MILLET, MM Vincent ANCELLIN, Albert DUVAL, Yannick HUMAIN, Pierre HUTTIN, Jean Jacques RICHARD, Philippe HERMANT.

Sont absents excusés : M Michel FUSIER-DELALANDE, Nicolas HECQ (procuration à Mme Claudine BARDIAUX) et Jacques HICTER (procuration à M Jean Jacques RICHARD).

Secrétaire : Yannick HUMAIN.

1. LE CONSEIL DECIDE :

- D'approuver le procès-verbal du conseil du 09 novembre 2019.
- D'autoriser Mme le maire à signer l'acte de vente pour le transfert de propriété au lotissement les Mésanges (1€ symbolique).
- De prendre en charge la moitié des frais de vente pour cet acte.
- D'autoriser Mme le maire à signer l'avenant « XCONVOC » de la convention SPL-XDEMAT.
- D'autoriser Mme le maire à signer la convention TIPI (site de paiement en ligne pour régler par carte bancaire les redevances et produits locaux. (mis en place du TIPI au 1^{er} juillet)
- De supprimer toutes les régies communales à partir du 30 juin 2020.
- D'instaurer l'abonnement gratuit de la médiathèque à partir du 1^{er} juillet 2020.
- De transférer les dépenses d'installation de la fibre optique de l'école vers la Communauté de Communes du Pays du Vermandois
- De valider les différentes modifications du rapport du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- D'adopter les subventions aux associations : SPA 280€, SAVY AIR MODELES 300€, ASCLS 900€, SAVY ANIMATION 0€ (trop perçu en 2019), APE de SAVY (association de parents d'élèves) 300€.
- De refuser l'occupation de voirie pour un commerçant ambulancier.

2. LE MAIRE PRESENTE :

- Le rapport du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.
- Les différentes factures supplémentaires pour les travaux de l'église.

3. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL :

- Que l'hypothèque sur le terrain du lotissement les Mésanges n'est pas encore levée par la banque.

4. UN ELU INFORME LE CONSEIL :

- Que le caniveau de la rue de fontaine est rempli par des graviers.

Mme le Maire lève la séance à 22h00.